



RDV AU TRIBUNAL D INSTANCE CONFLIT AVEC UNE PERSONNE

Par brindelilas

Bonjour,

Il y a 2 ans une femme que je considérai comme une s?ur de c?ur m'avait emprunté sans que je lui demande 1800? pour des frais de dentiste il me semblait normal de lui faire un papier attestant le montant emprunté. 1 an après je lui ai rendu l'argent mais ne lui ai rien fait signé marchant dans la confiance et elle m'avait confirmé avoir jeté dès le départ le document. Suite à un conflit avec notre responsable (nous travaillons dans la même société) et ne prenant pas parti pour elle, elle s'est vengée en me réclamant la somme déjà rendue. Le jour de la remise de l'argent en mains propres 2 témoins présents ont signé une attestation sur l'honneur. Je suis convoquée au Tribunal d'Instance le 7 mars à ce sujet. Je suis sous anti dépresseur actuellement j ai l'impression de vivre un cauchemar. Mon seul tort est d'avoir marché dans la confiance. Que puis je faire ? D'avance merci pour votre réponse. Cette personne a beaucoup d'antécédents néfastes